



COMMUNE DE BIBLISHEIM

SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. RITTER Fabrice, Mme BUFF Christiane, M. DEUTSCH Laurent, M. LAPP Alain, M. WAGNER Clément, M. WEBER Francis,

Date de la convocation : 9 janvier 2020

Avant de passer à l'ordre du jour :

- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance : Mme BUFF Christiane
- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2019
Le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.
- COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 28 mars 2014 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

Compétence	Décision
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NÉANT
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	Acceptation d'un remboursement de l'assurance: acompte pour l'abribus (2.374,50 €)

Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NÉANT
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	NÉANT
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NÉANT

Autres points vus :

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires est arrivé à échéance au 31 décembre 2019. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a organisé une consultation en vue du renouvellement du contrat. Le Centre de Gestion a choisi l'offre du groupement du courtier gestionnaire du contrat GRAS SAVOYE et de l'assureur ALLIANZ VIE.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires et décide d'adhérer au contrat mis en place par le Centre de Gestion.

TRAVAUX EN COURS

Concernant l'aménagement de l'ancien logement, Mme SCHELLENBERGER informe le Conseil Municipal qu'elle était sur place avec l'architecte du SYCOPARC pour préparer le dossier dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial: définition des travaux à réaliser avec chiffrage et subventions correspondantes.

Les entreprises ont été relancées pour les travaux de réfection de l'église.

Les croix de St André ont été mises en place le long de la RD 772, la mise en place d'une glissière de sécurité n'étant techniquement pas possible.

Presbytère de DURRENBACH

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur WEISS, Maire de DURRENBACH, a saisi les maires de BIBLISHEIM, GUNSTETT, WALBOURG et HEGENEY sur la situation du presbytère et le relogement du curé suite à l'effondrement de la douche. La Commune de DURRENBACH pourrait le reloger durant les travaux et sollicite une participation au loyer. Elle précise qu'un logement avait été mis à disposition de Monsieur le Curé mais qu'il l'a refusé.

Le Conseil Municipal décide en conséquence de ne pas participer au relogement de Monsieur le Curé.

Madame le Maire informe également le Conseil Municipal qu'aucune nouvelle réunion n'a été organisée avec les mairies et les présidents des conseils de fabrique au sujet des travaux de réfection du Presbytère de DURRENBACH.

Situation financière de la Commune

Madame le Maire a eu un entretien avec le percepteur. Il en résulte que la situation actuelle de la Commune est satisfaisante.

Fin de la réunion: 21H30

Le Maire

Mireille CABIROL de SAINT GEORGES

